

VenGrowth Capital Partners Ltd RER/FER
Désignation de bénéficiaires multiples

Note aux rentiers domiciliés au Québec : Une désignation de bénéficiaire effectuée directement au titre du régime n'est permise que dans le cas des régimes immobilisés.

Renseignements sur la
succursale/le courtier : _____
Nom du rentier : _____

N° de compte : _____
Type de régime : REER FERR

Désignation de bénéficiaire

1. Nom : _____ Adresse : _____ Ville, province : _____ Code postal : _____	Relation avec le rentier : _____ Numéro d'assurance sociale (s'il est connu) : _____ Pourcentage du droit : _____ %
2. Nom : _____ Adresse : _____ Ville, province : _____ Code postal : _____	Relation avec le rentier : _____ Numéro d'assurance sociale (s'il est connu) : _____ Pourcentage du droit : _____ %
3. Nom : _____ Adresse : _____ Ville, province : _____ Code postal : _____	Relation avec le rentier : _____ Numéro d'assurance sociale (s'il est connu) : _____ Pourcentage du droit : _____ %

Nota : Les pourcentages du droit doivent totaliser 100 %

Conformément à la déclaration de fiducie applicable au régime d'épargne-retraite ou au fonds de revenu de retraite indiqué ci-dessus (le « régime »), je révoque par les présentes toutes les désignations de bénéficiaire antérieures faites à l'égard du régime, y compris toute telle désignation faite dans mon testament, et je désigne la ou les personne(s) indiquée(s) ci-dessus comme le(s) bénéficiaire(s) du régime ayant le droit de recevoir toute somme payable en vertu du régime à mon décès, conformément aux pourcentages du droit indiqués ci-dessus.

Si aucun pourcentage du droit n'est indiqué ci-dessus (ou si la somme des pourcentages du droit n'égale pas 100 %), je demande que le produit de mon régime soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Si une personne identifiée ci-dessus me prédécède, je demande que son pourcentage du droit (comme il est indiqué ci-dessus) soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Il demeure entendu que la part d'un bénéficiaire décédé ira en parts égales au(x) bénéficiaire(s) survivant(s). Si aucune des personnes identifiées ci-dessus ne me survit, je demande que le produit de mon régime soit versé à ma succession à mon décès.

La présente désignation de bénéficiaire fait partie de la demande et de la déclaration de fiducie à l'égard du régime et s'appliquera à la totalité des biens détenus dans le régime à mon décès.

Dans certaines provinces ou certains territoires, la désignation d'un bénéficiaire, ou sa révocation, ne peut être faite que par testament. Dans certains cas, les droits de mon époux ou conjoint de fait, tels que définis par la loi provinciale applicable, pourraient l'emporter sur cette désignation de bénéficiaire. De plus, une nouvelle relation ou la rupture d'une relation n'entraînera pas automatiquement le changement de la désignation de bénéficiaire; la désignation d'un nouveau bénéficiaire pourrait être nécessaire à cette fin.

Il m'appartient entièrement de veiller à ce que cette désignation de bénéficiaire soit valable en vertu des lois du Canada, de ses provinces ou de ses territoires et qu'elle soit modifiée au besoin. Si je suis domicilié au Canada au moment de mon décès, je reconnais que cette désignation de bénéficiaire sera régie par les lois de la province ou du territoire de mon domicile au moment de mon décès. Si je ne suis pas domicilié au Canada au moment de mon décès, ce seront les lois de la province ou du territoire où j'étais domicilié au moment de la signature du présent formulaire qui s'appliqueront. Sinon, les lois de l'Ontario s'appliqueront.

_____ Date

_____ Province ou territoire de résidence

_____ Signature du rentier

_____ Accepté par VenGrowth Capital Partners Ltd à titre d'agent pour le compte de la Compagnie Trust Royal